

C. B. 101-27-100

5

# RAPPORT

SUR L'ETUDE FAITE PAR M. FRÉCHETTE, I.S.O., EN BELGIQUE  
ET EN SUISSE, À LA DEMANDE DE LA COMMISSION DE  
L'ECONOMIE INTERNE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DU  
CANADA.



A l'honorable Orateur et aux  
honorables membres de la Commission d'Economie Interne  
de la Chambre des Communes, Ottawa.

MESSIEURS,—En conformité de l'arrêté de votre Commission  
du 17 décembre 1909, je me suis rendu à Bruxelles, puis à Berne,  
pour y faire l'étude de l'organisation et du fonctionnement des  
services de traduction établis dans ces capitales par suite de la  
dualité des langues officielles en Belgique et de leur pluralité en  
Suisse.

Pour éviter l'encombrement du présent rapport, je ne tien-  
drai pas compte du troisième idiome national de la Suisse,  
l'italien, qui n'est parlé que par une très faible minorité et  
pour lequel il n'existe, de commun accord, qu'un service de  
traduction très restreint.

*Pour traduction complète  
aux Com. Parlementaire*

*[Signature]*

## OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

En Belgique, le chiffre de la population ne s'éloigne pas sensiblement du nôtre. En Suisse il est à peu près la moitié moindre. Quant au nombre de ceux qui, dans l'un et l'autre pays, parlent l'une ou l'autre des langues nationales (exception faite de l'italien), l'idiome de la majorité est, à l'égard de celui de la minorité, à peu près dans le même rapport qu'est la langue anglaise à la langue française au Canada.

Population de la Belgique et de la Suisse.

Même proportion entre les langues que chez nous.

Mon étude a porté sur les services des Débats, des Documents parlementaires et des Lois. Le présent rapport contient sur ces différents services, à la suite d'un exposé de l'état de choses constaté dans ces deux pays, les observations que votre arrêté m'invite à faire relativement au service de la Chambre des Communes du Canada.

Divisions du présent rapport.

## DÉBATS.

Comme chez nous, les débats se font, en Belgique et en Suisse, dans l'une ou dans l'autre des langues officielles du pays.

En Belgique, où la Chambre comprend 152 Représentants et siège de 2 à 5 heures, il se publie un Compte rendu analytique ou Résumé des Débats le soir même. Le troisième jour après la séance, à 8 heures du matin, est publié le Compte rendu sténographique *in extenso*, sous le nom d'Annales parlementaires. Ces Annales contiennent les discours au long, mais dans la seule langue où ils ont été prononcés. Si le représentant n'a pas corrigé le compte rendu sténographique de son discours dans les 48 heures, ce dernier, au lieu d'être reproduit verbatim dans les Annales parlementaires, y est porté en résumé seulement, tel que dans le Compte rendu analytique, avec mention.

En Belgique.

Compte rendu analytique.

Compte rendu sténographique.

Les discours *in extenso* dans une seule langue.

On trouve donc pour les Débats à la Chambre des Représentants, en Belgique: 1°, un service de Sténo-

Les trois divisions du service des Débats.

graphes, comme chez nous; 2°, un service de Rédacteurs, qui rédigent sur-le-champ le résumé des discours et expédient leurs feuillets à l'imprimeur au fur et à mesure qu'ils sont prêts, et 3°, un service de Traducteurs, qui n'ont à traduire que ce Résumé.

Comment se fait la traduction.

Ces traducteurs, au nombre de quatre, ont leur bureau à l'Imprimerie officielle et traduisent sur la première épreuve, qui leur est servie, en galées de 40 lignes, à tour de rôle. J'ai visité ce bureau de traduction au cours d'une séance de la Chambre, et déjà une partie de la matière de cette séance était traduite et entre les mains de l'imprimeur pour être publiée avec le reste dès le soir même. De cette façon, les journaux du matin de l'une et de l'autre langue ont à leur disposition le résumé des débats de la veille.

On a le matin le résumé des débats de la veille.

En Suisse le régime diffère totalement du nôtre.

En Suisse, il n'y a que les délibérations sur les lois fédérales et les arrêtés fédéraux d'une portée générale qui soient sténographiés. Elles sont publiées dans leur texte même dans un Bulletin sténographique qui n'atteint guère 600 pages. Pour ce qui est du reste, un traducteur résume de vive voix à la Chambre, en langue française si l'on a parlé en allemand, et en allemand si l'on a parlé en français, les conclusions des différents discours prononcés.

Le système suisse, quant aux Débats, s'éloigne trop du nôtre dans l'objet en vue, les méthodes et les résultats pour qu'il me paraisse utile d'en faire ici une étude plus détaillée.

Caractères du service belge.

Il ne reste donc qu'à dire, sur ce chapitre, que le service belge, qui est beaucoup plus expéditif que le nôtre, doit aussi être, il me semble, beaucoup moins dispendieux, attendu que les discours ne sont publiés *in extenso* que dans la langue où ils ont été prononcés et ne sont traduits qu'en résumé, pour les besoins du moment.

## DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.

En Belgique, tout se traduit.

En Belgique, tout ce qui s'adresse au public se traduit. Les écriteaux, les indicateurs de chemins de fer, les timbres-poste, tout est bilingue. Dans les cartes géographiques les noms français sont en

premier lieu pour les parties françaises du pays, et cette place est aux noms flamands dans les régions flamandes. Quant aux monnaies les frappes se font à tour de rôle dans l'une et l'autre langue; il en est de même des émissions de billets de banque.

Toute la traduction que comporte cette dualité de langues se fait dans des bureaux dont je donne ici la répartition. Chacun des différents ministères a son service de traduction qui lui est propre, à l'exception des Affaires Etrangères, dont les rares traductions sont confiées au très important bureau des traducteurs du ministère des Chemins de fer, Postes, Télégraphes et Marine, qui à lui seul compte 16 membres. Aux Finances, il y a 1 traducteur attitré; aux Sciences et Beaux Arts, 2; à l'Intérieur et Agriculture, 2; à la Guerre, 3; à la Justice, 3; aux Colonies, 2; aux Travaux publics, 1.

Chaque ministère à son service de traduction.

Les candidats aux postes de traducteurs—qui doivent être des jeunes gens—subissent un examen. Au ministère des Chemins de fer, Postes, etc., on exige 4 ans de service technique préalable dans les chemins de fer, dans les postes ou dans le télégraphe.

Conditions d'admission au service.

Tous les documents que fournit un ministère aux Chambres et qui sont publiés sont traduits par ce ministère.

Les ministères traduisent ce qu'ils fournissent aux Chambres.

La Chambre des Représentants n'a guère, pour elle-même, de service de traduction proprement dit que celui du Compte rendu analytique des débats. Je parlerai plus loin du service de la traduction des Lois.

La Chambre n'a pas à proprement parler de service de traduction.

Voilà pour la Belgique.

J'ai dit, au chapitre des Débats, qu'au cours des séances du Conseil National, qui est, en Suisse, le corps législatif correspondant aux Communes du Canada, un traducteur résume de vive voix les conclusions des discours, en allemand si l'on a parlé en français, et en français si l'orateur s'est exprimé en allemand. C'est le seul traducteur attaché à la Chambre.

En Suisse, un seul traducteur pour la Chambre.

Les différents départements ont leurs propres bureaux de traduction, et les traductions qui y sont faites sont, s'il y a lieu, assujéties à la revision de la Chancellerie, espèce de secrétairerie fédérale où, du reste, se rédigent dans les langues nationales les

Les ministères ont leurs propres services de traduction.

documents qui en émanent. Cette chancellerie a aussi son propre service de traduction.

Nulle part la traduction n'est centralisée.

On voit donc que nulle part, en ces deux pays, la traduction n'est centralisée. Et dans l'un comme dans l'autre pays on se déclare satisfait de l'état de chose.

Coup d'œil sur notre service.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le service de la Chambre des Communes du Canada. Ce service est centralisé en un bureau recruté—je crois qu'on me permettra de le dire—en dehors de toute idée de spécialisation. Or, si l'on sait trop combien de différents sujets techniques se rencontrent dans les documents parlementaires pour que l'énumération n'en soit pas ici oiseuse, il convient néanmoins de noter brièvement que tous les arts, toutes les sciences, toutes les industries, tous les intérêts dont s'occupe le gouvernement du pays, tout cela réclame à son tour l'exercice des facultés professionnelles du traducteur des Communes. Il est évident que tant de diverses traductions, pour lesquelles les dictionnaires techniques les plus étendus et la langue ordinaire ne comptent souvent pour rien, doivent exiger chez le traducteur une vaste érudition constamment complétée par des recherches demandant de longues heures d'étude et une application jamais lassée. Ne serait-ce pas trop d'optimisme que d'attendre beaucoup de succès de l'anomalie d'une organisation où il faudrait que chacun se hâtât de devenir universel, pour l'exécution de travaux spéciaux?

Le système actuel présume que le traducteur a des connaissances et des aptitudes d'écrivain universelles.

Efforts inutiles pour spécialiser.

Tous les efforts que le chef du bureau peut faire pour spécialiser les membres de son personnel sont rendus futils par la façon dont les documents arrivent de l'imprimerie et par la nécessité de faire vite. Sans entrer dans plus de détail, je dirai qu'il faut constamment appeler à un même travail plusieurs traducteurs soit attitrés soit auxiliaires. Et quelle est la conséquence? Si chacun de son côté, bien que ne se sentant pas de responsabilité personnelle pour ce travail, fait toutes les études et les recherches que ce dernier demande, l'on n'aura pas assurément gagné de temps. Et si ces études sont négligées, la traduction consciencieuse du traducteur capable en la matière sera perdue dans le reste, qui est saboté.

Lenteur ou sabotage.

La tendance est à la démoralisation du service. Et la version française des documents souffre sous le rapport de la qualité, bien que, malgré tous les efforts, elle arrive encore au public en retard sur la version anglaise, pour la raison, surtout, que celle-ci est fournie trop tard aux traducteurs.

Démoralisation.

La qualité souffre et on n'arrive pas à publier à temps.

Le régime actuel, instauré il y a quelque soixante et dix ans, pouvait répondre aux besoins de l'époque, alors que les documents publics étaient très loin d'être aussi volumineux, aussi multiples et aussi spécialisés qu'aujourd'hui, et qu'au moins une bonne moitié, si non la majeure partie, en étant en français dans l'original, n'avait pas à être traduite en notre langue. Mais aujourd'hui que les imprimés du service public portent sur tant d'activités inconnues au petit pays que nous étions alors; aujourd'hui que tous les intérêts humains, de plus en plus spécialisés, trouvent leur expression dans les documents présentés au parlement canadien, un bureau de traduction centralisé ne saurait plus répondre à tant de travaux qui demandent des spécialistes. L'expérience que j'ai pu acquérir au cours de 36 années de service aux Communes, m'a depuis longtemps convaincu que c'est dans la centralisation qu'est le vice du système.

Le régime pourrait convenir provisoirement lors de sa création;

Mais ne saurait répondre aux besoins du jour.

C'est pourquoi, et en conséquence de mes observations en Belgique et en Suisse, où, partout, j'ai trouvé la spécialisation poussée aussi loin que possible par la répartition de bureaux ou de services de traduction dans les différentes branches administratives, et où, partout, j'ai constaté qu'on est satisfait du régime établi, je conclus qu'il importe d'étendre à tous les départements de l'administration, la pratique déjà très intelligemment introduite dans quelques ministères, notamment celui de l'Agriculture, et tout récemment, si je ne me trompe, dans celui de la Marine et des Pêcheries, et de donner aux différents services ainsi établis le soin de traduire les rapports annuels de leurs départements et, parmi les autres documents fournis par eux aux Chambres, ceux dont le Comité des Impressions recommanderait l'impression. Le traducteur du département n'aurait alors guère qu'un champ de travail comparativement restreint, et il pourrait bientôt se rendre maître, dans les deux langues, des sujets sur lesquels portent, tous

Etablir des services de traduction dans les ministères.

les ans, les documents du département auquel il appartient; il pourrait faire son travail beaucoup plus rapidement et beaucoup mieux, toutes choses égales d'ailleurs. Sa responsabilité directe pour la version française des publications du département aurait pour tendance naturelle de donner à son travail le bénéfice de ses meilleurs efforts.

Les rapports dans l'original pourraient y gagner aussi.

L'original même de certains rapports pourrait s'en trouver indirectement amélioré. Ainsi, un ministère a besoin, disons, d'une cinquantaine d'exemplaires de certaines statistiques ou matières quelconques absolument inutiles du reste pour le public; au lieu de charger son budget de cette impression, il trouve plus commode de la faire payer par le Parlement, et il verse ces matières dans le rapport qu'il fait aux Chambres. Or, les rapports au Parlement s'impriment tels qu'on les présente, à des milliers d'exemplaires. Cela entraîne, à grands frais, la traduction et l'impression en langue française d'une foule de choses qui ne sont jamais lues que par le traducteur et l'imprimeur. Si les frais d'impression et de traduction étaient à la charge des départements—et le traducteur pourrait être aussi dans certains départements l'éditeur du rapport en langue anglaise—la tendance serait à élaguer des rapports les choses non-nécessaires parmi lesquelles se perdent trop souvent les renseignements ou les pièces utiles. Ces pièces pourraient passer au traducteur au cours de l'exercice, soit à l'état d'original soit en première épreuve, et les traductions se faisant ainsi simultanément dans les différents ministères et en temps propice, rien n'empêcherait plus que les rapports pussent être présentés aux Chambres dans les deux langues en même temps.

Les rapports présentés au parlement dans les deux langues simultanément.

L'exemple du département de l'Agriculture.

Il y a au surplus l'exemple du ministère de l'Agriculture pour démontrer quel progrès, quelle amélioration peuvent être réalisés par l'établissement d'un service de traduction dans les bureaux mêmes des ministères.

Il me sera peut-être permis d'ajouter que l'heure présente ou tout prochaine me paraîtrait particulièrement propice à cette mutation du service. Ce changement enlèverait au bureau, il va sans dire, le plus fort de la besogne qui lui incombe aujourd'hui. Mais il entraînerait automatiquement, pour ainsi

Personnel actuel, à la Chambre.

dire, la discontinuation de l'emploi des auxiliaires, dont le nombre est graduellement devenu peut-être quelque peu abusif. D'un autre côté, ma propre retraite et les contingences sur lesquelles il n'est pas téméraire de compter à assez prochaine échéance réduiraient l'effectif de façon qu'il ne se trouverait plus guère trop nombreux, vu les circonstances, pour faire face tout justement à ce qui resterait toujours de travail parlementaire à exécuter.

Il y aurait lieu de se dispenser dès lors des correcteurs typographiques. Le travail incombant aux traducteurs n'étant plus aussi onéreux, ceux-ci auraient le temps de corriger leurs propres épreuves, et leur version bénéficierait de cette nouvelle lecture.

Plus tard, on trouvera peut-être un avantage à confier au bureau la traduction du Procès-verbal.

## LOIS.

En Belgique, la traduction des lois ressortit à un bureau commun pour les deux Chambres.

Autrefois les lois étaient, comme chez nous, toutes traduites par le Traducteur des lois de l'une ou de l'autre Chambre. Aujourd'hui, les projets de lois du gouvernement sont rédigés et traduits dans les ministères d'où ils émanent, et la traduction est passée à ce bureau commun aux deux Chambres, qui n'a à s'occuper que de la forme, de même que chez nous, les projets de loi du gouvernement sont aujourd'hui rédigés généralement dans les départements et passés au Secrétaire légiste des Communes ou du Sénat : l'intention du projet, au point de vue technique, est sauvegardée par les soins du traducteur spécialisé du département, qui se tient, au reste, en communication avec le bureau commun aux deux Chambres, que je viens de mentionner. Les amendements à ces bills adoptés dans l'une ou dans l'autre chambre, sont traduits par ce même bureau, avec la collaboration du traducteur du ministère, s'il y a lieu.

Les propositions de lois d'initiative privée, ainsi que leurs amendements, se traduisent au bureau commun des Chambres.

On a eu recours à cette organisation dans le but d'assurer dans les textes une homogénéité qui, autrement, ne saurait toujours les caractériser, particulièrement quand les amendements adoptés dans une chambre ou dans l'autre sont traduits—de nécessité, souvent, à la hâte—par un traducteur qui n'a pas eu l'occasion d'étudier préalablement le bill ou la terminologie qui y a été suivie par le traducteur principal, ce qui n'est pas sans danger.

Traduction  
des lois en  
Suisse.

C'est sensiblement le même état de choses que j'ai trouvé en Suisse, avec la seule différence, ou à peu près, que là, c'est à la Chancellerie fédérale, dont j'ai parlé plus haut, qu'incombent les fonctions du bureau commun aux deux Chambres qui existe en Belgique.

Pareille orga-  
nisation à  
désirer pour le  
Canada.

Pareille organisation serait le complément très à désirer de la modification de notre système préconisée au chapitre précédent, et serait de la plus facile réalisation.

## OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES.

Afin d'éviter des longueurs ou des complications qui auraient inutilement nui à la clarté de mon rapport, je me suis borné à l'exposé des choses dans leur relation avec les corps législatifs correspondant à notre chambre populaire. Il me reste à dire que, dans l'un comme dans l'autre pays, les deux Chambres sont servies à peu près de la même manière.

Je désire ajouter, Monsieur l'Orateur et Messieurs les membres de la Commission, que si mes services peuvent être considérés comme de quelque utilité, soit ici, pour pousser plus loin dans quelque direction que vous jugerez à propos, l'étude qui précède, soit au Canada, pour l'élaboration de quelque modification qu'elle aura pu vous suggérer dans le service de la traduction tel qu'il existe maintenant aux Communes, je vous prie instamment de les compter comme à votre disposition, soit au Canada, soit en Europe où je demeure à présent avec ma famille.

Je faillirais à toute reconnaissance si je terminais le présent rapport sans dire que partout où je me suis adressé pour les études qui précèdent, je n'ai trouvé

que la plus généreuse courtoisie de la part de chacun et les manifestations empressées du plus vif désir de m'être utile dans l'accomplissement de ma mission.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur l'Orateur et  
Messieurs les membres de la Commission,

Votre obéissant serviteur,

ACHILLE FRÉCHETTE.

PARIS, 10, rue de Rome,  
30 septembre 1910.